

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT QUATRE

Le 8 février 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 1^{er} février 2024

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h10), Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. PLASSARD Jean-Michel, Mme BORY Annie, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence (arrivé à 19h15), M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLESEN Marie-Christine (arrivé à 19h05), M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERÉ Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

Excusés : M. GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles remplacé par M. PLASSARD Jean-Michel, M. LOMBARD Jean Marc remplacé par Mme BORY Annie, M. LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves remplacé par M. ISNARD Michel, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : M. GROSDENIS Henri à M. DUBUIS Pascal, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. LAMARQUE Michel à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René, M. PALLUET Dominique à Mme DUGELET Isabelle.

Election d'un secrétaire de séance : M. VIODRIN Jérôme, (Mars).

N°2024/N°018

OBJET : CONVENTION DE DESSERTE AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Vice-Président en charge de la Culture présente le projet de convention de type « réseau » qui régit les conditions de partenariat entre le Département et Charlieu Belmont Communauté pour les actions de coordination du réseau et pour le fonctionnement de l'équipement Médiathèque Intercommunale.

Tous les engagements pris par la Communauté de Communes dans le cadre de cette convention sont conformes au Schéma de développement de la lecture publique Charlieu Belmont Communauté 2023-2026 validé par le Conseil communautaire en décembre 2022. Notre réseau étant mixte (équipements municipaux + médiathèque et coordination intercommunales), chaque commune disposant d'une bibliothèque a déjà par ailleurs validé sa propre convention de partenariat direct avec le Département.

Les principaux axes de la convention de desserte sont le partenariat sur l'offre culturelle et sur la formation des personnels et des bénévoles.

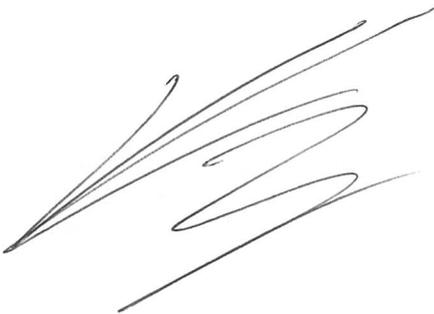
Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide la convention de desserte.

- autorise M. le Président à signer la convention avec le Département de la Loire dont le terme est fixé au 31 décembre 2027.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Mars
M Jérôme VIODRIN

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240208-2024-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2024